CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 MAI 2018
PROCES-VERBAL

Le Maire ouvre la séance à 20h00

L'an deux mille dix-huit, le seize mai, le Conseil Municipal de la Commune de Bavilliers, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la présidence d'Éric KOEBERLÉ, Maire.

Présents : Éric KOEBERLÉ – Gabriel PERSONENI — Chantal BUEB - Daniel TAVERNIER - Joël JUNG - Josiane HAASZ-JUILLARD – Michaël JUHIN - José GONÇALVES – Georges BARANTON - Monique LAMBOLEY - Evelyne GONÇALVES - Patrick MIRA - Isabelle MAUDUIT– CASSARD Dominique - Marie-Alice DEMOUGE - Carole VIDONI - Frédéric LAPOSTOLLE.

Absents : Slimane GHARBI - Jean MARMET – Sylviane HACQUEMAND - Régis ARENS - Isabel HAUPAS DATO - Kheira GOFFINET - Mustafa CETIN - Anne FAUCON - Anthony GOBERT - MOUGIN Christine

Procurations : Slimane GHARBI donne procuration à Eric KOEBERLÉ - Jean MARMET donne procuration à Gabriel PERSONENI - Anthony GOBERT donne procuration à Josiane HAASZ-JUILLARD - MOUGIN Christine donne procuration à Carole VIDONI

Soit 17 présents – 10 absents – 4 procurations - 21 votants

Délibération n°18/032
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 27 MARS 2018 *Présenté par Éric KOEBERLÉ, Maire*

Le Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 mars 2018 est **APPROUVÉ À 16 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS** *(CASSARD Dominique - Marie-Alice DEMOUGE - Carole VIDONI – MOUGIN Christine- Frédéric LAPOSTOLLE)* et sa publication sur le site Internet de la commune autorisée.

Délibération n°18/033
MISE A JOUR DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL *Présenté par Éric KOEBERLÉ, Maire*

Suite aux démissions de Mme Jeannine LOMBARD et de M. Didier STAPELFELD, conseillers municipaux d'opposition, et suite au refus de M. Daniel PASTORI, de Mme Annaëlle BOULALA et de M. Patrick CARLINET (suivants de liste) d'intégrer l'assemblée délibérante, il est procéder à l'installation de Mesdames MOUGIN Christine et Dominique CASSARD qui sont appelées à occuper les sièges vacants et qui ont accepté. Le nouveau tableau du conseil municipal est validé **À L'UNANIMITÉ soit 21 VOIX POUR.**

Délibération n°18/034
NOUVELLES DÉSIGNATIONS COMMISSIONS MUNICPALES, COMITÉ CONSULTATIF, CT et CHSCT
Présenté par Éric KOEBERLÉ, Maire

Suite à la démission de M. Didier STAPELFELD membre de plusieurs commissions municipales, et du comité consultatif de la restauration scolaire, et suite au souhait de Mme Josiane HAASZ-JUILLARD de ne plus faire partie du CT et du CHSCT, il est procédé **À L'UNANIMITÉ soit 21 VOIX POUR**, à de nouvelles désignations parmi les élus :

- Mme DEMOUGE Marie-Alice pour la Commission Urbanisme et Cadre de vie
- M. Frédéric LAPOSTOLLE pour la Commission Patrimoine, Travaux Voirie et Réseaux
- Mme Christine MOUGIN pour la Commission éducation, petite enfance et jeunesse
- Mme Dominique CASSARD pour la Commission d'appel d'offres (suppléante)
- Mme Christine MOUGIN pour le Comité consultatif restauration scolaire
- M. Georges BARANTON pour le CT et le CHSCT.

Délibération n°18/035

SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR L'ENFOUISSEMENT DE CONTENEURS ET LE FINANCEMENT DE CETTE OPÉRATION

Présenté par Éric KOEBERLÉ, Maire

En 2017, plusieurs feux de poubelles ont été déplorés rue de Delémont à Bavilliers, de ce fait la Municipalité s'est engagée à enfouir deux bacs à déchets rue de Delémont.

Le projet est proposé par le Grand Belfort, qui finance entièrement l'achat et la pose de ces conteneurs. La partie génie civil reste à la charge la commune mais un financement par tiers est ainsi possible.

- 1/3 payé par la commune
- 1/3 payé par le Conseil Départemental
- 1/3 payé par Territoire Habitat

Le versement des fonds se fera par courrier, la commune sollicitera les différents organismes dans un délai d'un mois après réception des travaux par le maître d'ouvrage.

L'implantation et le type de conteneurs ainsi que le programme prévisionnel des travaux sont définis en annexe à la présente convention.

La convention prendra fin lorsque la commune aura réceptionné les fonds.

Aussi, dans ces conditions le conseil municipal, après avoir délibéré AUTORISE M. le Maire A l'UNANIMITÉ soit 21 VOIX POUR, à signer la présente convention.

Délibération n°18/036

APPROBATION MISE A DISPOSITION DU SERVICE INFORMATIQUE DE TERRITOIRE D'ENERGIE 90

Présenté par Éric KOEBERLÉ, Maire

Territoire d'énergie 90 (anciennement SIAGEP) a créé et développé un service informatique intercommunal et inter-collectivités afin d'assister les collectivités du Territoire de Belfort adhérentes dans la gestion de leur informatique, auquel notre commune adhère depuis plusieurs années.

Cette adhésion fait l'objet d'une convention conclue pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximum de six ans. Au terme de cette durée, elle devra faire l'objet d'un renouvellement exprès.

Aussi, après avoir pris connaissance de ladite convention et de ses annexes, et après avoir délibéré, le conseil municipal, A l'UNANIMITÉ soit 21 VOIX POUR:

1) **décide** d'adhérer au service informatique de Territoire d'énergie 90

2) **décide** de retenir les options suivantes pour son adhésion :

- Prestation « dématérialisation »
- Prestation « Sauvegarde des données »
- Prestation « Délégué à la Protection des Données mutualisé »
- Prestation « Saisine par voie électronique »
- Prestation « Connecteur pour prélèvement de l'impôt à la source »

3) **autorise** le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

---

Délibération n°18/037

TARIFS MUNICIPAUX CLUB ADOS

Présenté par Josiane Haasz-Juillard Adjointe au Maire

Dans le cadre d'un projet de voyage autofinancé en Italie, le Club Ados souhaite organiser des actions afin de récolter des fonds permettant de concrétiser leur projet.

Ainsi le Club Ados pourra vendre de objets confectionnés par les jeunes (bijoux, cadres photos, compositions florales ...), participer à des vides greniers et/ou des vides dressings, procéder à des ventes de gâteaux, et/ou autres denrées alimentaires, organiser des restaurants éphémères, des soirées à thèmes etc...

pour récolter des fonds, et percevoir divers dons. Les tarifs liés à ces nouvelles activités sont présentés à l'assemblée délibérante qui les VALIDE A l'UNANIMITÉ soit 21 VOIX POUR

Délibération n°18/038

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR LA PRISE EN CHARGE DE TRAVAUX DE REFECTION D'ENROBES DE VOIRIE COMMUNALE RUE ALFRED ENGEL – BAVILLIERS

Présenté par Éric KOEBERLÉ, Maire

La commune de Bavilliers, s'engage à réaliser, les travaux de réfection de l'accès aux ateliers municipaux, rue Alfred Engel (rénovation de l'enrobé). Cette rue étant régulièrement empruntée par des poids lourds, les ateliers municipaux de Danjoutin s'y trouvant, il sera mis en place un enrobé composé d'une structure spécialement étudiée pour supporter le passage répété de poids lourds. Une plus-value est donc à prévoir.

Par conséquent, une participation financière de 5000 € (correspondant à la moitié de la plus-value, estimée en HT) sera demandée à la commune de Danjoutin, celle-ci nécessite la signature d'une convention.

Aussi le conseil municipal après avoir pris connaissance de cette convention AUTORISE M. le Maire, A l'UNANIMITÉ soit 21 VOIX POUR, à la signer.

L'ordre du jour est épuisé à 20h26.

Le Maire donne la parole à Mme VIDONI, membre du groupe « Bavilliers Démocratie » qui lui remet une motion et une pétition contre la fermeture de la poste de Bavilliers.

Délibération n°18/038 - MOTION *Présentée par le Groupe « Bavilliers Démocratie »*

Motion contre la fermeture de l'agence postale de Bavilliers
Conseil Municipal du 16 mai 2018

D'année en année, la Poste se désengage de sa mission de service public.
Le nouveau contrat de présence territoriale signé entre l'État, le groupe La Poste et l'association des maires de France, en janvier 2018, entérine la réduction des horaires des bureaux de poste, prémisses à leur fermeture, et réduit les effectifs.

Partout en France, les populations se mobilisent avec leurs élus locaux.
Le regroupement des collectivités n'a pas que des avantages pour les petites communes : la disparition des services publics est la principale crainte des élus et des habitants.

Un article dans l'Est Républicain du 28 avril nous confirme la menace. À Bourogne, Etueffont, Lachapelle-sous-Rougemont, le service de la Poste est impacté. Grandvillars et Bavilliers le sont aussi, avec un effet au 1er Octobre 2018 pour notre commune, et cela, sans aucune concertation avec les personnels.
Il y avait 196 bureaux de Poste à l'été 2016, en Franche-Comté. Il en restera 67, fin 2018 !

Bavilliers c'est bien sûr la commune et ses habitants mais c'est aussi un lieu de passage pour les habitants de Buc, Urcerey, Argiésans, voire de communes proches de la Haute-Saône. La Poste de Bavilliers, c'est 500 à 600 visites par semaine.

Plus généralement, c'est l'avenir du service public en France dont il est en question, et de son accès par tous, quel que soit l'âge, la condition de vie, l'accès au numérique, pour éviter tant que possible les fractures sociales.

Nous nous opposons à cette fermeture et demandons la tenue d'une réunion publique d'ici fin juin 2018 à Bavilliers avec les habitants, les élus et la direction de La Poste, afin de débattre sur ce sujet d'intérêt public.

La Motion est ADOPTÉE A 8 VOIX POUR et 11 ABSTENTIONS *(Éric KOEBERLÉ- Slimane GHARBI - Josiane HAASZ-JUILLARD - Anthony GOBERT - Chantal BUEB - Daniel TAVERNIER- Gabriel PERSONENI - Jean MARMET - Joël JUNG - Evelyne GONÇALVES- Monique LAMBOLEY)* - 2 Conseillers ne participent pas au vote de cette Motion *(Mme MAUDUIT et M. BARANTON).*

La séance se termine à 20h55.

Bavilliers le 17 mai 2018

MAIRIE de BAVILLIERS 90800

Le Maire
Éric KOEBERLÉ